

Juin 2009

# Le petit Frazéen

n° 4

Bulletin  
Municipal





Bonjour,

Voici le bulletin n°4. Nous nous sommes fixé un rythme de 3 parutions par an, afin de vous informer au mieux des événements et de laisser une trace écrite de l'avancement des projets.

La relecture des bulletins précédents est instructive de la façon dont les choses se mettent en place au fur et à mesure : bientôt, certains projets actuels seront présentés sous forme de réalisations en cours, puis, un jour, ils feront l'objet de bilans ! Le temps qui passe si vite ne nous donne donc pas le choix : il faut avancer en gardant à l'esprit que nous travaillons pour le bien de la collectivité et non pour la recherche de la satisfaction de quelques-uns.



Certains projets en cours, comme le PLU ou la reconstruction des bâtiments Place St-Pierre, ont été présentés en réunion publique. A cette occasion, des questions directes ont pu être posées : que ceux qui ont manifesté ainsi leurs interrogations, voire leurs inquiétudes, soient remerciés, car il n'est pas toujours facile de prendre la parole dans une salle comble et toute manifestation de communication doit être encouragée dans une petite commune comme la nôtre.

A mes yeux rien ne remplace le contact direct et le dialogue est le meilleur moyen de s'enrichir mutuellement, en croisant les points de vue.

Ceux qui n'ont pu venir à cette réunion trouveront dans les pages qui suivent un résumé de ce qui s'est dit et des questions abordées.

Cet éditorial est aussi pour moi l'occasion de redire aux deux nouveaux adjoints, Philippe Lebel et Fabien Masson, à quel point nous comptons maintenant sur eux. En acceptant les fonctions d'adjoints en connaissance de cause, puisque cela faisait un an qu'ils travaillaient au sein du conseil, leur engagement devient un choix responsable et assumé, et c'est exactement ce dont Frazé a besoin. Personnalités ouvertes, tournées vers l'avenir, sachant se rendre disponibles pour leur commune malgré leurs obligations professionnelles (sans évoquer ici leur vie personnelle, forcément impliquée), Philippe et Fabien donnent à l'équipe une énergie nouvelle et un socle fort aux actions importantes que la commune engage.

Merci aussi à tous ceux qui avancent avec nous pour la commune : le comité des Fêtes, qui a réussi une brocante spectaculaire, et l'ensemble des associations qui continuent de contribuer à l'épanouissement de chacun et au rayonnement de la collectivité.

Ensemble, nous avançons bien, nous avançons vite, mais en sachant où nous allons : vers un village plein de vie !

Bien à vous,

*Brigitte Pistre*

## Les adjoints s'adressent à vous

Lors du Conseil municipal du 17 avril 2009, deux nouveaux adjoints ont été élus. Ainsi, votre municipalité est composée de 3 adjoints qui se présentent à vous.

### ➤ Bernard Bertry



Le maire étant le premier magistrat de la commune, le 1<sup>er</sup> adjoint en est le n° 2. Il doit être un chef de file chargé de seconder en tout point le maire. J'étais candidat à ce poste, et ai été élu, car mon expérience des mandats locaux pouvait être utile à ce nouveau Conseil, notamment pour naviguer dans les arcanes politico-administratives souvent difficiles à démêler.

J'estime que l'humour est un des meilleurs remèdes qui nous aide à traverser les périodes moroses. J'ai d'ailleurs une devise que je souhaite partager avec tous :

*« La rigueur dans la bonne humeur ».*

La rigueur est indispensable dans la réalisation de toute mission et l'humour est le complément nécessaire qui permet de décompresser.

Le premier adjoint, comme les autres, n'a que les prérogatives que lui concède le maire. Certes, en cas de défaillance ou d'absence du premier magistrat, c'est au 1<sup>er</sup> adjoint que revient la tâche d'assumer l'intérim mais cela peut aussi être confié à un autre adjoint pris tout simplement dans l'ordre du tableau.

### ➤ Philippe Lebel

Mon élection de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, au-delà des responsabilités que ce titre implique, représente à mes yeux un symbole fort. En effet lorsqu'en mars 2008, Isabelle (Isabelle Lavie) et moi avons rejoint le groupe majoritaire en place, notre challenge a été de démontrer que notre ambition et notre motivation n'avaient que pour seuls objectifs : servir l'intérêt communautaire et agir pour le développement de notre commune.

Cette élection est le symbole fort de notre réussite d'intégration. J'y associe totalement Isabelle et remercie sincèrement tous les membres du Conseil pour leur témoignage de confiance le soir du 17 avril dernier. J'en profite pour saluer toutes les personnes qui me sont fidèles depuis 2001 et le prouvent par leurs marques de soutien et leurs encouragements.

Aujourd'hui, la municipalité forme un groupe uni et soudé qui œuvre dans la même direction.

J'ai toujours dit, je crois et continuerai à penser que Frazé est une commune à grand potentiel, un potentiel qui ne demande qu'à s'exprimer. Mais rien ne se fait facilement, ni rapidement et pour franchir les étapes de chacun de nos projets, nous nous devons de fédérer nos énergies !



### ➤ Fabien Masson



J'ai été candidat et élu 3<sup>ème</sup> adjoint de Frazé, et c'est pour moi à la fois un grand honneur et beaucoup de responsabilités. Je suis frazéen depuis plus de 3 ans, domicilié à la Chevillère, et exerce dans un secteur très spécifique : la fabrication, la commercialisation et l'installation de piscines polyester. Mon parcours professionnel antérieur (milieu agricole) et cette activité de pisciniste m'ont permis d'acquérir une très bonne connaissance du matériel et des questions techniques relatives au terrain. C'est pour cette raison que j'ai proposé au Conseil municipal de mettre au service de Frazé mon énergie, afin de contribuer à l'entretien et à la gestion de tout ce qui relève de la voirie ou des chemins sur la commune. Je le fais avec enthousiasme, en essayant d'être présent le plus possible, notamment auprès des employés communaux. Au passage, je salue leur travail, car la commune est très étendue (2755 ha), et comporte environ 40 km de voirie communale, sans compter les nombreux espaces verts et bâtiments dont ils ont la charge.

Ensemble, comme d'ailleurs avec tous les membres du Conseil, nous formons une véritable équipe, et c'est comme cela que je conçois le travail. J'aime les sports d'équipe, j'aime l'activité physique, mais aussi les résultats concrets : pour Frazé, nous nous devons d'être exigeants, nous vous devons le meilleur de nous-même. Vous pouvez compter sur moi.

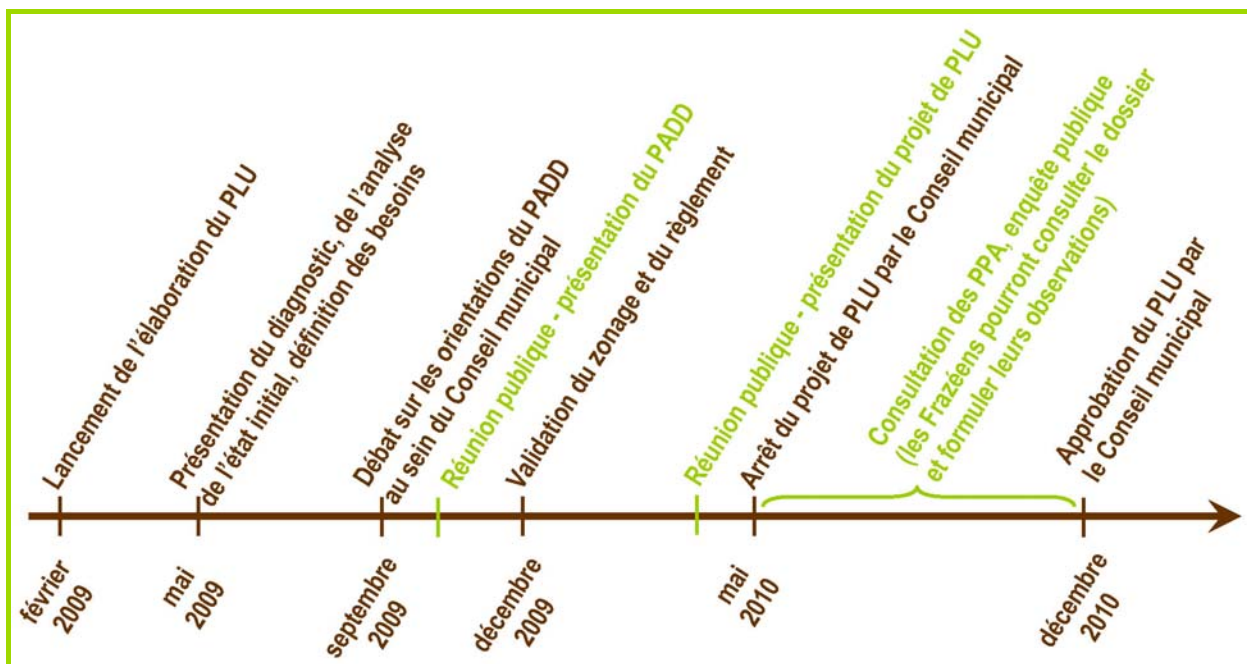
## Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

### ➤ Plan Local d'Urbanisme : le diagnostic s'achève

Comme l'annonçait le bulletin n°3, le Conseil municipal a décidé de réaliser un Plan Local d'Urbanisme pour notre commune de Frazé. L'élaboration d'un tel document d'urbanisme s'étale généralement sur près de 2 ans. C'est pourquoi il était important d'impulser cette démarche le plus rapidement possible. En effet, tant que Frazé ne possède pas son document d'urbanisme, la commune ne peut délivrer de permis de construire ; seule la DDE peut en accorder au compte goutte.

La frise ci-dessous schématise les principales étapes d'élaboration du PLU. A l'heure actuelle, le bureau d'études vient de remettre son diagnostic sur lequel la réflexion sur l'avenir de Frazé va s'appuyer. Les grandes orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) vous seront présentées à l'automne prochain lors d'une réunion publique officielle dédiée au PLU.



### ➤ Le point sur la construction des bâtiments pour commerces et hébergement touristique

Décrit dans notre précédent bulletin, le projet peut maintenant vous être présenté plus concrètement : les plans ont été déposés pour instruction du permis de construire auprès de la DDE et sont visibles en mairie. Ils ont été présentés lors de la réunion publique du 16 mai dernier, où l'on a pu aussi admirer un montage photo simulant les bâtiments finalisés sur leur parcelle. A l'occasion de cette séance publique, de nombreuses questions ont permis de faire le tour complet des différents aspects du dossier :

#### « Où en est-on ? »

Une première bonne nouvelle : l'architecte des Bâtiments de France, Monsieur Lamourère, a validé les plans déposés par Frédéric Gau, notre architecte. Il faut dire que Monsieur Lamourère avait été consulté dès le début de cette aventure frazéenne, à laquelle il souscrivait d'emblée. Restait à lui soumettre un bâtiment conforme à ses exigences ! Voilà qui est fait. La DDE est en train d'instruire le dossier de demande de permis de construire.

#### « Cela ne marchera jamais... »

La principale source d'interrogations repose sur la pérennité du projet, certains craignant que la rentabilité ne soit pas au rendez-vous. Qu'advierait-il alors des constructions ? La réponse a rassuré les participants lors de la réunion publique : lors du choix de l'architecte, la reconversion possible de l'ensemble des espaces en habitation ou autres usages a été demandée. On peut donc tout à fait imaginer, en cas de mésaventure commerciale, vendre ou louer le tout.

#### « Combien ça va coûter ? »

Seules les réponses aux appels d'offres qui seront lancés après obtention du permis de construire permettront de donner une réponse plus précise à cette question. Toutefois, on peut à ce jour imaginer un ordre de grandeur, si on se réfère à un coût de construction moyen pour ce type de réalisation légèrement inférieur à 2000 euros du m<sup>2</sup>, : nous construisons environ 360 m<sup>2</sup>, ces travaux coûteront donc environ 720 000 euros.

### « Qui va payer ? »

Ce projet est très novateur : si de nombreuses communes ont déjà réaménagé des bâtiments pour en faire des commerces (notamment sur une commune voisine) il s'agissait toujours de réhabilitations, jamais de construction neuve. A ce titre, notre projet, qui procède d'une véritable volonté politique de lutter contre la désertification rurale et de redynamiser un village, a rencontré l'enthousiasme des pouvoirs publics : la région Centre avec le Pays Perche, l'Eure-et-Loir à travers des financements du Conseil général ou du Comité départemental du tourisme, et même l'Europe qui œuvre financièrement pour aider les initiatives de protection du commerce en zone rurale, tous ceux qui ont été invités autour de la table par le Sous-Préfet, Frédéric Cheylan, très actif pour aider Frazé, ont répondu présents. Même la Communauté de communes du Perche-Gouet va trouver une solution pour être présente également aux côtés de Frazé sur un projet aussi significatif pour le développement du tourisme sur son territoire.

Soutenu par ces partenaires, le Conseil municipal a voté un plan de financement dans lequel figurent des subventions à hauteur de 40 % en moyenne (les taux ne sont pas les mêmes selon que l'on parle du commerce ou des hébergements touristiques). Il reste près de 60 % à trouver : une moitié de cette somme relèvera de l'autofinancement, les finances de Frazé le permettant, et l'autre moitié sera empruntée, les mensualités de remboursement étant alors compensées par la location de l'ensemble au gérant.

### « Qui va s'en occuper ? »

Tout est là ! L'avenir d'un commerce est totalement lié à la personnalité du ou des commerçants. Le moment venu, nous procéderons à un appel à candidatures, même si des personnes intéressées se sont déjà fait connaître. Nous sommes certains que la beauté de Frazé, notre volonté commune de donner toutes ses chances à ce futur gérant et les nombreux touristes ou randonneurs que nous accueillerons feront le reste...



## ➤ Le budget communal : quelques notions pour mieux comprendre

### Qui fait quoi ?

Le Conseil municipal, en adoptant le budget de la commune, autorise le maire à l'exécuter, c'est-à-dire à réaliser l'ensemble des dépenses et des recettes. Par contre, le maire n'est pas autorisé à exécuter les opérations matérielles de paiement et d'encaissement. Seul le receveur municipal (trésorerie de Brou) est autorisé à manier les fonds communaux.

### Le budget primitif : les prévisions de l'équipe municipale

La loi impose à toutes les communes d'être dotées d'un **budget primitif**. C'est un budget prévisionnel. On y trouve toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice comptable (année civile). Les recettes doivent être égales aux dépenses projetées : on parle d'un budget équilibré.

Le principe de l'équilibre budgétaire repose sur la complète couverture des dépenses par les recettes : section de fonctionnement et section d'investissement sont ainsi respectivement votées en équilibre. Rappelons que la section de fonctionnement concerne les produits ou services consommables (chauffage, transport scolaire...) et les charges salariales. La section investissement, quant à elle, fait apparaître l'ensemble des biens dont l'acquisition ou la vente modifie le patrimoine communal. Principalement, il s'agira donc des constructions, aménagements durables, acquisition ou vente de parcelles, et également des emprunts...

Ce budget une fois voté, peut être modifié tout au long de l'année par des décisions modificatives.



### Le compte administratif : les réalisations

Lorsque l'exercice comptable est clos (31 décembre), il est nécessaire d'établir le **compte administratif**, document comptable qui doit impérativement être adopté avant le 30 juin de l'année suivante, et qui retrace toutes les activités financières de l'année écoulée.

#### Le budget primitif 2009 de Frazé

Les recettes de **fonctionnement** s'élèvent à **828 483 €**. Elles sont pour la plus grande part constituées des reports des excédents antérieurs, des impôts et taxes, des dotations de fonctionnement publiques, des subventions reçues et des produits du domaine (location salle des fêtes, concessions cimetières...).

Les dépenses de fonctionnement, pour un même montant, sont constituées des salaires et charges, et des biens et services utilisés sur la commune, par exemple l'entretien des bâtiments municipaux, le transport scolaire, l'achat de petits matériels.

Les recettes d'**investissement** s'élèvent à **656 165 €**. Elles proviennent principalement de l'autofinancement (excédents de la section de fonctionnement), des aides et subventions reçues pour gros travaux\*, de la récupération de la TVA spécifique aux immobilisations.

Les dépenses, pour un même montant, comprennent les gros travaux (voirie, enfouissement des réseaux...), les acquisitions importantes (parcelles, matériel...), les études liées à la réalisation du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que le remboursement du capital des emprunts.

#### L'intégralité du budget est consultable en mairie.

\*Ces subventions sont capitales dans la structure du budget car lorsqu'une commune investit des sommes importantes, les subventions obtenues dans certains cas peuvent multiplier par 2 ou 3, voire 4, la somme totale. Ainsi, 1 € dépensé peut rapporter jusqu'à 4 € de subventions, donc permettre 5 € d'investissement.

### ➤ Une démission au sein du Conseil municipal

Lors de la réunion du 13 mars 2009, Madame le Maire a donné lecture du courrier de démission de Daniel VALLEE, pour convenances personnelles. L'équipe municipale le remercie pour son action et lui souhaite une bonne continuation.

## Les travaux réalisés ou en cours

### ➤ Les containers de tri installés près de la salle des fêtes

Depuis le mois d'avril, les containers de tri sélectif sont installés sur une nouvelle plateforme, au-delà de la salle des fêtes. Il reste à réaliser quelques aménagements paysagers pour mieux les intégrer et à adapter l'entrée de l'ancien terrain de camping pour faciliter le demi-tour des véhicules.

*Coût de cette opération : 1223,75 € HT dont 45 % de subvention du Conseil général*

### ➤ Voirie communale : les accotements fauchés

Comme chaque année au printemps, la croissance de la végétation sur les accotements rendait la circulation dangereuse sur notre voirie communale. C'est pourquoi l'entreprise Priollet est intervenue vers le 20 mai pour faucher les bernes. En fonction des besoins, un second passage pourrait être programmé durant l'été.

### ➤ Le patrimoine de Frazé à la loupe...



Le Parc naturel régional du Perche conduit des campagnes d'inventaire du patrimoine bâti public et privé sur les communes de son territoire. Le but est d'attirer l'attention sur les éléments architecturaux les plus caractéristiques du Perche. Laetitia CASSES, chargée d'étude du Parc naturel régional du Perche, se consacrera d'ici la fin de l'année à l'inventaire du patrimoine bâti de la commune de Frazé.

Après une recherche documentaire, les châteaux, manoirs, fermes, puits, fours, lavoirs et autres calvaires seront localisés, photographiés et décrits. Les données seront ensuite analysées et les résultats seront portés à la connaissance du public à l'occasion d'une conférence.

Pour faciliter la compréhension historique des édifices observés, les propriétaires sont invités à bien vouloir faire part des renseignements qu'ils détiendraient à Laetitia CASSES lors de ses visites de terrain. Le Parc du Perche les en remercie vivement.

**Contact** : Laetitia CASSES, chargée d'études "Inventaire du patrimoine bâti"

Parc naturel régional du Perche - Maison du Parc - Courboyer - 61340 Nocé - Tel: 02 33 85 36 36 - Fax: 02 33 85 36 37

## Du côté du CCAS

### ➤ Des missions bien définies

Un vaste champ de compétences est ouvert au CCAS pour favoriser le développement de la solidarité locale et de l'action sociale sur la commune, mais il reste tributaire des financements qui lui sont alloués. Il convient dès lors de positionner celles des missions qui sont incontournables et/ou souhaitables pour notre CCAS de Frazé. En conséquence, il lui revient les missions suivantes, définies lors du dernier conseil du 23 mai 2009 :

1. aide à la constitution de dossiers d'aide sociale (hors aide sociale à l'enfance, gérée par le Conseil général)
2. tenue d'une permanence mensuelle (chaque premier samedi du mois)
3. mise en œuvre d'actions de prévention par la présence de correspondants sur le territoire de la commune
4. distribution des colis de Noël aux aînés de la commune
5. organisation de repas conviviaux (banquet des aînés, ...)
6. mise en œuvre et suivi de bourses d'études (stages) pour les jeunes Frazéens

Toutes ces actions ne peuvent être menées qu'avec le soutien de tous, de l'implication des membres du CCAS et du concours de notre secrétaire de mairie pour la partie administrative.

### ➤ L'Envol : une bourse de voyage d'études dédiée aux jeunes Frazéens

Outre l'aide apportée aux personnes âgées ou en difficulté, le Conseil municipal et le CCAS ont décidé d'encourager les jeunes Frazéens souhaitant effectuer un voyage d'études en France ou à l'étranger. Cette bourse, intitulée l'Envol, a été mise en place par le Conseil municipal, qui a ouvert une ligne budgétaire de 2000 €.

**Les critères d'éligibilité à cette aide ont été définis comme suit par le CCAS :**

- étudiant âgé de 18 à 25 ans révolus,
- domicilié à Frazé ou dont la résidence principale des parents se situe à Frazé,
- stage ou voyage d'études en France ou à l'étranger,
- subvention plafonnée à 500 € par étudiant.

**Le dossier de constitution de la demande doit comporter les pièces suivantes :**

- lettre de motivation de l'intéressé accompagnée de son CV,
- certificat de scolarité de l'établissement d'accueil ou du centre de formation, ou copie de la convention de stage ou de l'attestation de la structure d'accueil le cas échéant,
- plan de financement prévisionnel du stage ou du voyage d'études,
- copie des assurances responsabilité civile (mobilité nationale et internationale / et rapatriement (en cas de mobilité internationale) le cas échéant,
- bulletin de notes de fin d'année et lettre de soutien / motivation d'un enseignant,
- RIB ou RIP original.

Les membres du CCAS se réservent la possibilité d'un entretien du postulant si besoin.



*Débora Héroin (photo ci-dessus, aux côtés de Brigitte Pistre et d'Alain Gauthier) est la première étudiante frazéenne à bénéficier de l'Envol. Elle a décollé le 9 mai dernier en direction du Canada où elle effectue un stage de 4 mois sur le homard canadien dans le cadre de sa formation de technicien supérieur de la mer.*

### ➤ Au bout du fil : le réconfort téléphonique

Vous êtes isolé, vous vous sentez seul ? Vous éprouvez le besoin de bavarder un moment ? L'association "Au bout du fil" vous offre un contact chaleureux et régulier par téléphone. Il suffit de lui communiquer votre numéro de téléphone fixe (uniquement) et votre prénom. Un appelant bénévole, formé à l'écoute, vous rappellera à un moment choisi librement par vous. Ce service est gratuit et sans engagement. Pour contacter par téléphone "Au bout du fil" : 01 70 55 30 69.

### ➤ Un atelier couture à Frazé ?

Une habitante de la commune offre au CCAS une machine à coudre. Voilà qui est l'occasion de créer un atelier couture pour toutes celles (et ceux !) qui souhaitent s'initier ou se perfectionner à la couture, voire confectionner leurs propres vêtements. Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à vous manifester en mairie. En fonction des réponses, cet atelier pourra s'organiser, éventuellement dans les locaux situés à l'étage de la mairie.

**Rappel :** pour plus de renseignements, Alain Gauthier, vice-président du CCAS et spécialiste des questions d'ordre social, se tient à votre disposition lors de sa permanence en mairie le **1<sup>er</sup> samedi de chaque mois**, de 10 h à 12 h.

## Le mot du président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Frazé - Mottereau

### ➤ 20 fosses septiques vidangées

Initiée en septembre dernier, l'opération de vidanges groupées d'assainissement non collectif a été finalisée durant l'hiver. Dès le mois d'octobre, 3 entreprises ont été démarchées, parmi lesquelles Véolia Lucé a été retenue. Cette dernière est intervenue en janvier sur 20 fosses septiques et fosses toutes eaux de 3 m<sup>3</sup> maximum, réparties dans 16 hameaux. Les personnes intéressées ont ainsi bénéficié d'un tarif de groupe s'élevant à 150 € TTC par fosse. A l'avenir, ce type d'opération sera organisé par la Communauté de communes du Perche Gouet, qui en a la compétence.

### ➤ Attention au gel

L'épisode de gel de l'hiver dernier n'a pas été sans conséquences sur les canalisations d'eaux. Le printemps a réservé son lot de mauvaises surprises avec plusieurs fuites, dont certaines très importantes, aussi bien chez des particuliers que sur l'adduction. L'été arrivant, plus besoin d'isoler vos compteurs. Nous profiterons donc du prochain bulletin municipal, à l'automne, pour vous livrer de précieux conseils afin de protéger efficacement vos installations.



Jean-Yves Populu

## Assainissement individuel, assainissement collectif, quelles différences ?

Rappelons les différences entre assainissement individuel et assainissement collectif et leurs incidences financières :

### - L'assainissement individuel

Par définition, il s'agit de toutes les installations individuelles, la plupart étant hors du bourg. Dernièrement, la Communauté de communes a demandé à une entreprise spécialisée de réaliser un diagnostic de ces dispositifs d'assainissement individuel, maison par maison. Les résultats sont communiqués aux intéressés directement, sous forme de courrier. La plupart des installations visitées ne sont pas aux normes, les règles étant beaucoup plus strictes maintenant qu'au moment où elles ont été conçues. En cas de vente de la maison, un tel diagnostic, faisant état d'une installation non-conforme, devra être communiqué. Les habitants qui sont en « assainissement individuel » doivent supporter seuls tous les travaux relatifs à leur dispositif : construction, réhabilitation, entretien, vidanges régulières.... Ces frais peuvent être rapidement très élevés, une simple vidange coûtant en moyenne 150 €, après négociation globale.

### - L'assainissement collectif

Dans le bourg, la plupart des habitants bénéficient de l'assainissement collectif. A Frazé, les réseaux de collecte des eaux pluviales et des eaux usées sont séparatifs, ce qui signifie que seules les eaux usées doivent être traitées dans la station d'épuration. La redevance d'assainissement, qui correspond à l'utilisation de la station, est proportionnelle aux m<sup>3</sup> d'eau consommée, pour que chacun paie pour la station en fonction de sa consommation d'eau. Pour les travaux sur les canalisations, qui conduisent ces eaux usées vers la station, une taxe forfaitaire annuelle de 40 € (Conseil municipal du 31.10.2008\*) permet à tous ceux qui sont raccordés de participer aux frais de réparation des canalisations dont ils bénéficient. Cette taxe va-t-elle être reconduite l'an prochain ? Certainement, car les travaux prévus sont assez onéreux.

\* : « Vu le montant des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement public, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, à compter de la prochaine facturation annuelle :

- la mise en place d'une taxe forfaitaire annuelle de raccordement de 40 € par abonné,
- de maintenir le prix de la redevance d'assainissement à 0,95 € / m<sup>3</sup> ».

## Événements communaux et associatifs de janvier à mai 2009

### ➤ Awenasa : une ferme de tourisme équestre

« L'endroit où je vis, là où je me sens bien », telle est la signification d'Awenasa en langage Cherokee. Ce nom est également celui que Christophe et Lisa Léon-Insull ont donné à leur ferme de tourisme équestre. Inaugurée le 28 mars dernier, cette ferme se situe au lieu-dit Le Coudray, en lisière des bois route de La Leu. Elle accueille petits et grands, à partir de 3 ans, pour des baptêmes ou des balades sur le dos de chevaux de race Fjord, réputés pour leur docilité. Une façon originale de découvrir Frazé et ses paysages en compagnie de Christophe Léon, diplômé « accompagnateur de tourisme équestre », qui se fera un plaisir de guider ces promenades.

Sorties uniquement sur rendez-vous – Contact : 02.37.53.11.77 ou [awenasa-chrislisa@hotmail.fr](mailto:awenasa-chrislisa@hotmail.fr)





### ➤ L'Amicale des anciens élèves fidèle à ses traditions

Comme chaque année, l'Amicale des anciens élèves est restée fidèle à ses traditions, avec 2 rendez-vous printaniers :

- un loto le 7 mars, qui a réuni de nombreux joueurs venus tenter leur chance,
- un méchoui le 26 avril, auquel environ 70 convives ont pris part.

Pour récompenser la fidélité de ses membres, l'Amicale a également organisé une excursion le 14 février au Zénith de Paris pour un spectacle « Holiday on ice » haut en couleurs (photo ci-contre).



### ➤ Des pêcheurs heureux

Gérée par l'association La Gaule Frazéenne, la pêche autour de l'étang communal de la Cayenne a retrouvé ses adeptes dès l'ouverture le 21 mars dernier. Les pêcheurs ont eu le plaisir de « taquiner » les carpes, gardons, tanches et brochets déversés dans le plan d'eau cet hiver, puis les truites lâchées le 18 avril.

Ils ont également apprécié la mise en place de ce que la commune leur promettait depuis tant d'années : des toilettes. Réalisées par nos employés communaux, elles apportent bien entendu un confort supplémentaire aux pêcheurs et pêcheuses, mais aussi aux promeneurs qui, une fois la promenade du lavoir réalisée, seront de plus en plus nombreux à passer par ici.

### ➤ Le Trait d'Union à l'échelon national

Avec 7 qualifiés pour les nationaux de **tennis de table** les 2 et 3 mai à Verson (14), le Trait d'Union de Frazé était cette année encore bien représenté. Voici les résultats :

- Dominique et Ludovic Dubesset (photo ci-contre) terminent 4<sup>èmes</sup> sur 16 équipes, et montent sur le podium de la coupe nationale messieurs Bernard Poulain,
- Véronique Lesieur et Nathalie Bouillon terminent 7<sup>èmes</sup> en coupe nationale féminines Pierre Perrier,
- Alexandre Méry et Bastien Courtois terminent 7<sup>èmes</sup> en coupe nationale jeunes Henri de France,
- Dominique Dubesset termine en 1/8 de finale vétérans 1,
- Ludovic Dubesset termine en 1/8 de finale séniors,
- Bastien Courtois termine en 1/4 de finale juniors.



Le Trait d'Union s'est également distingué en **tir à l'arc**. Après avoir participé au championnat départemental UFOLEP organisé à Frazé (par le Trait d'Union) le 19 avril, Maryline Sevestre et Gaëlle Androuard ont participé au championnat régional à Ballan-Miré (37) le 24 mai, où elles sont arrivées respectivement 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. Elles ont aussi représenté le département au championnat national de Brest (29) le 31 mai où elles ont terminé respectivement 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> (photo ci-contre).

Les entraînements de tir à l'arc ont lieu le vendredi soir à partir de 18h30 sur l'ancien terrain de camping de Frazé.

Contact : Fabrice Cuvier au 02.37.53.14.23.

### ➤ Commémoration du 8 mai

Il est désormais de coutume qu'un jeune Frazéen lise un message de paix lors de chaque cérémonie commémorative. Le 8 mai dernier, Pierre Mèche a ainsi pris la parole devant une assemblée qui a ensuite entonné le chant des partisans. Egalement présente, la Batterie-fanfare de Combres a animé cette commémoration en musique.

Enfin, Odette André, présidente des Anciens combattants, a remis une médaille à André Bezault pour le remercier de ses 12 ans de dévouement en tant que porte drapeau.

*Ci-contre : Odette André, André Bezault et Pierre Mèche*



### ➤ Le Comité des fêtes couronné de succès

Né à l'automne dernier, sur la volonté de quelques Frazéens désireux d'animer la commune et de créer des liens entre ses habitants, notre Comité des fêtes compte déjà plusieurs réussites à son actif. L'animation de Noël, avec chants dans l'église illuminée, a été suivie, le 10 mai, du vide-grenier. Une grande première pour notre jeune association, qui a été couronnée de succès. Soleil, exposants et public nombreux étaient au rendez-vous (en photo ci-dessous des exposants frazéens). Forts de cette expérience, nos adhérents ont donc décidé de pérenniser la manifestation en conservant la date, vraisemblablement bien choisie.



Plusieurs autres idées sont actuellement à l'étude. Les personnes souhaitant venir nous prêter main forte pour leur donner vie seront les bienvenues. Au programme : Journées du patrimoine les 19 et 20 septembre, La Fontaine Fables proposé par Roseau Théâtre le 4 octobre dans le cadre des Scènes Euréliennes du Conseil général, fête de Noël le 19 décembre, ...

Contact : [comitedesfetes.fraze@yahoo.fr](mailto:comitedesfetes.fraze@yahoo.fr)

### ➤ Le GIC des 3 Rivières



Moins connue que les autres associations, mais tout aussi active, le Groupement d'intérêt cynégétique des Trois Rivières œuvre depuis près d'une vingtaine d'années pour assurer un suivi des populations de petit gibier sur un vaste territoire couvrant une bonne partie de la commune. A chaque printemps, les chasseurs se donnent rendez-vous début mars pour compter perdreaux et lièvres, puis en avril pour recenser les coqs faisans chanteurs. Voici les résultats observés ces 3 dernières années :

	2007	2008	2009
<b>perdrix</b> (en couples aux 100 ha)	9,40	9,53	5,95
<b>lièvres</b> (en individus aux 100 ha)	24,40	25,95	27,70
<b>faisans</b> (nombre de coqs chanteurs)	167	233	209



## Agenda

*Figurent en italique les animations proposées par les associations.*

### **Samedi 20 juin :**

- ✓ *à partir de 20 h à la salle des fêtes : feux de la Saint-Jean organisés par le Trait d'Union de Frazé*

### **Samedi 27 juin :**

- ✓ *à partir de 14 h à l'école de Chassant : spectacle sur le thème du Far West, distribution des prix et kermesse de l'Association des Parents d'Elèves et Amis*

### **Lundi 13 juillet :**

- ✓ 17 h 30 devant la salle des fêtes : jeux pour les enfants
- ✓ à partir de 19 heures à la salle des fêtes : apéritif offert aux habitants par la commune
- ✓ 20 h : dîner suivi du bal
- ✓ 22 h30 : retraite aux flambeaux
- ✓ 23 h : feu d'artifice à l'étang

### **Mardi 14 juillet :**

- ✓ 11 h 30 place du Château : commémoration au monument aux morts suivie d'un vin d'honneur à la mairie

### **Samedi 19 septembre :**

- ✓ 12 h 30 à la salle des fêtes : banquet des aînés

### **Samedi 19 et dimanche 20 septembre : Journées du Patrimoine**

- ✓ les jardins du Château de Frazé seront ouverts à la visite (libre ou commentée par M. de Loture toutes les 30 minutes), le samedi de 14 h à 19 h, et le dimanche de 10 h à 12 h puis de 14 h à 19 h ; tarif 3 €
- ✓ *salle des fêtes : exposition de cartes postales anciennes et de photos sur le patrimoine de Frazé (les personnes souhaitant prêter des cartes postales sont invitées à se faire connaître en mairie)*

### **Dimanche 4 octobre :**

- ✓ *15 h à la salle des fêtes : représentation théâtrale « La Fontaine Fables », proposée par Roseau Théâtre dans le cadre des Scènes Euréliennes (spectacle missionné par le Conseil général)*

### **Samedi 24 octobre :**

- ✓ *20 h à la salle des fêtes : loto organisé par l'Amicale des Anciens Elèves*

### **Samedi 7 novembre :**

- ✓ *18 h 30 à la salle des fêtes : assemblée générale du Trait d'Union de Frazé, suivie d'un repas dansant*

### **Mercredi 11 novembre :**

- ✓ le matin, place du Château : commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale, suivie d'un vin d'honneur à la mairie

### **Dimanche 6 Décembre :**

- ✓ l'après-midi à la salle des fêtes : remise des colis aux aînés ; goûter ; animation organisée par le Comité des fêtes sur le thème du Perche

### **Samedi 19 Décembre :**

- ✓ *animation de Noël proposée par le Comité des fêtes. Nous avons demandé au Père Noël de nous réserver son après-midi à partir de 15 heures pour rencontrer les enfants du village.*

***En fonction des circonstances, les horaires peuvent être appelés à subir une modification. Veuillez consulter quelques jours à l'avance l'affichage devant la mairie.***

#### **Rappel : vos élus tiennent différentes permanences en mairie :**

**le samedi matin**, de 10 h à 12 h (à noter que le premier samedi du mois, cette permanence est assurée par Alain Gauthier, spécialiste des questions d'ordre social)

**le jeudi soir**, de 17 h 30 à 19 h, permanences juridiques assurées par Virginie Gatineau (prendre rendez-vous à l'avance auprès de la mairie)

## Etat civil

**Décès :** - Mme Marcelle HOUSSET, épouse RIANT, le 22 avril à Châteaudun

**Mariages :** - Elodie Guillon et Romaric Huet le 13 juin  
- Renée Dezallé et Michel Beauflis le 13 juin

## Informations pratiques

### Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9 h à 12 h

le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h

permanence des élus chaque samedi de 10 h à 12 h

téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52

fax : 02.37.29.50.14

adresse mail : [mairie.fraze@wanadoo.fr](mailto:mairie.fraze@wanadoo.fr)

site internet officiel de la commune : [www.mairie-fraze.fr](http://www.mairie-fraze.fr)

### En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70

Bernard BERTRY, 1<sup>er</sup> adjoint : 06.85.12.55.17

Philippe LEBEL, 2<sup>ème</sup> adjoint : 06.85.30.92.05

Fabien MASSON, 3<sup>ème</sup> adjoint : 06.26.63.60.03

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, appelez le  
06.71.53.83.31



Frazé vu du ciel – 01.05.09

### Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n°4 – juin 2009

Responsable de la publication : Brigitte Pistre, maire de Frazé

Rédaction : Isabelle Lavie, avec la participation de Bernard Bertry, Marie Carillo, Aurélie Cuvier, Alain Gauthier, Philippe Lebel, Fabien Masson, Brigitte Pistre, Jean-Yves Populu, Gérard Trécul

Illustrations – mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel

Impression : Florilège Graphique

Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet [www.mairie-fraze.fr](http://www.mairie-fraze.fr), rubrique Municipalité → Bulletins municipaux